

McKenna, Neil

De : Gordon2, Travis (HC/SC) <travis.gordon2@canada.ca>
Envoyé le : Dimanche 29 mars 2020 19:39
À : Stickney, Matt; Church, Leslie (SPAC/PSPC); Kim, Sabrina
Cc : Saini, Sabina (HC/SC); Murdock, Kelly (SPAC/PSPC)
Objet : RE : Petite question du PM sur les commandes de masques

Bonjour à tous,

Pour boucler la boucle, voici des renseignements contextuels sur la vérification de l'EPI.

Salutations,
TG

L'EPI qui n'est pas déjà homologué pour la vente au Canada doit être évalué. L'évaluation approfondie peut comporter l'examen et la validation des documents fournis par le fabricant ou le fournisseur, ainsi que la mise à l'essai du produit.

L'examen des documents comprend la validation d'un certificat indiquant que le produit est homologué, et peut comprendre la validation d'un certificat de conformité délivré par le fabricant, indiquant que le produit respecte toutes les exigences des vérifications de la qualité du produit.

Lorsqu'il est nécessaire de mettre le produit à l'essai, comme c'est le cas pour certains masques, les essais sont réalisés sur un échantillon des produits.

Les évaluations techniques sont effectuées conjointement par l'ASPC et SC.

Travis Gordon
Conseiller principal en politiques
613-410-2938

-----Message original-----

De : "Gordon2, Travis (HC/SC)" <travis.gordon2@canada.ca>
Date : 2020-03-29 17:18 (GMT-05:00)
À : "Stickney, Matt" <Matt.Stickney@pmo-cpm.gc.ca>, "Church, Leslie (SPAC/PSPC)" <leslie.church@canada.ca>, "Kim, Sabrina" <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>
Cc : "Saini, Sabina (HC/SC)" <sabina.saini@canada.ca>, "Murdock, Kelly (SPAC/PSPC)" <kelly.murdock@canada.ca>
Objet : RE : Petite question du PM sur les commandes de masques

Bonjour à tous,

Voici quelques détails sur l'approche de l'ASPC en ce qui concerne les trousse de dépistage données. Je fais un suivi au sujet de la validation de la qualité de l'EPI.

TG

Le LNM conserve les trousse de dépistage données par un autre pays dès leur réception, jusqu'à ce qu'elles fassent l'objet d'une évaluation. Le LNM évalue ensuite leur rendement au moyen d'un processus d'évaluation rigoureux. Les renseignements ainsi obtenus sont par la suite transmis au Bureau des matériels médicaux de Santé Canada aux fins d'examen. Celui-ci examine les données fournies par le LNM et l'entreprise afin d'établir s'il convient d'homologuer les articles au Canada. Si Santé Canada homologue une trousse, le LNM collabore avec des partenaires provinciaux et territoriaux afin d'en faire la distribution au Canada. Si Santé Canada estime que la trousse n'est pas prête à être homologuée, il discute des prochaines étapes à franchir avec l'entreprise ayant fait le don.

Le **LNM** confirme l'efficacité de tout nouveau test de diagnostic en effectuant une évaluation parallèle s'appuyant sur la norme de référence actuelle (le test utilisé pour obtenir des résultats de diagnostic). Cela comprend une évaluation en fonction d'échantillons qu'on sait positifs et négatifs, et en fonction de quelques échantillons entrants. Les résultats du nouveau test ne sont pas utilisés tant qu'il n'est pas établi que son rendement répond aux attentes.

Travis Gordon
Conseiller principal en politiques
613-410-2938

-----Message original-----

De : "Stickney, Matt" <Matt.Stickney@pmo-cpm.gc.ca>

Date : 2020-03-29 10:20 (GMT-05:00)

À : "Church, Leslie (SPAC/PSPC)" <leslie.church@canada.ca>, Sabrina" <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>

Cc : "Saini, Sabina (HC/SC)" <sabina.saini@canada.ca>, "Gordon2, Travis (HC/SC)"

<travis.gordon2@canada.ca>, "Murdock, Kelly (SPAC/PSPC)" <kelly.murdock@canada.ca>

Objet : RE : Petite question du PM sur les commandes de masques

En ce qui concerne les achats, les fournisseurs sont-ils précisément approuvés par Santé Canada? S'appuie-t-on sur des achats antérieurs? Faisons-nous également confiance aux produits approuvés par la FDA?

De : Church, Leslie (SPAC/PSPC) <leslie.church@canada.ca>

Envoyé le : Dimanche 29 mars 2020 10:19

À : Kim, Sabrina <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>

Cc : Saini, Sabina (HC/SC) <sabina.saini@canada.ca>; Gordon2, Travis (HC/SC) <travis.gordon2@canada.ca>; Murdock, Kelly (SPAC/PSPC) <keliy.murdock@canada.ca>; Stickney, Matt <Matt.Stickney@pmo-cpm.gc.ca>

Objet : RE : Petite question du PM sur les commandes de masques

Bonjour Sabrina,

Ça me convient. Sabrina en saura peut-être davantage sur l'évaluation de la qualité une fois le produit livré. La principale différence entre les produits qui nous sont donnés et ceux que nous achetons réside dans le fait que les achats sont effectués en fonction des spécifications. Et oui, Santé Canada a donné son approbation.

Leslie

Le 29 mars 2020 à 09:47, Kim, Sabrina <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca> a écrit :

Bonjour, j'ai porté cette nouvelle à l'attention du PM à l'occasion de la séance d'information matinale :

Les médias néerlandais signalent que 600 000 masques que la Chine a livrés aux Pays-Bas, que les hôpitaux du pays ont déjà commencé à utiliser, ne fonctionnent pas.

J'ai précisé que lorsque nous recevons des DONS de fournitures, nous évaluons les spécifications et la qualité des articles.

Il avait quelques questions de suivi, auxquelles j'espère être en mesure de répondre lorsque je lui enverrai le document d'information écrit dans quelques minutes.

Est-il vrai de dire que la qualité et les spécifications des articles donnés sont évaluées par l'ASPC au Laboratoire national?

Est-il vrai de dire que l'ASPC n'évalue pas les commandes qui ne sont PAS des dons à leur arrivée et avant leur expédition aux provinces et aux territoires, MAIS que :

- dans le cadre du processus d'approvisionnement, nous exigeons des documents prouvant qu'un fournisseur est un fabricant autorisé par Santé Canada;
- nous travaillons en collaboration avec les fabricants pour trouver et éviter les fournisseurs illégitimes;
- nous travaillons avec des fournisseurs et des distributeurs établis, et nous avons mis en place des processus rigoureux pour assurer l'authenticité des fournisseurs avec qui nous faisons affaire?

Est-ce logique?

Merci!
Sabrina

Sabrina Kim
Issues Advisor/ Conseillère en enjeux
Office of the Prime Minister / Cabinet du premier ministre
613-795-7803